



## Communiqué

### **PALM 2016: 8.5 millions pour encourager la mobilité active**

**La Municipalité sollicite un crédit de CHF 8.5 millions pour favoriser la mobilité active (marche et vélo). En effet, se déplacer à pied ou à vélo comporte de nombreux avantages: bénéfique pour la santé, préservation du climat, lutte contre le bruit routier. La mobilité active contribue à faire de la ville un endroit plus apaisé dans lequel les habitant·e·s se plaisent à vivre.**

Pour encourager ce type de déplacements, la Municipalité s'appuie sur le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016). «Les mesures dédiées à la mobilité active vont permettre de développer le réseau piétonnier et cyclables mais également amener plus de sécurité à ses usagers et usagères», se réjouit Mme Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité. Comme les générations précédentes, les actions prévues dans le PALM bénéficient d'un cofinancement de la part de la Confédération.

#### **Le PALM et ses trois générations**

Les deux premières générations du PALM (2007 et 2012) ont permis de réaliser de nombreuses mesures locales visant à sécuriser les déplacements des piéton·ne·s et des cyclistes (nouvelles traversées piétonnes, aménagements cyclables dans les carrefours). Elles connaissent déjà un certain succès en termes de fréquentation et d'usage comme, par exemple, le passage inférieur de Tivoli-Sévelin ou la passerelle de Maillefer.

La 3<sup>me</sup> génération du PALM permettra d'améliorer la sécurité et la qualité du réseau d'infrastructures piétonnières et cyclables grâce à deux types de mesures: la suppression des discontinuités (coupures dans le réseau) et l'amélioration des franchissements d'obstacles. Enfin, la Municipalité veillera à valoriser les espaces publics avec de la végétation et du mobilier urbain afin d'offrir un environnement convivial.

#### **Continuité du réseau et franchissement d'obstacles**

Les principales discontinuités du réseau se situent à des carrefours dont la traversée est compliquée pour les cyclistes et/ou les piéton·ne·s. Le PALM 2016 prévoit notamment de réaménager totalement le carrefour du pont Marc-Dufour ainsi que celui de Jurigoz pour les déplacements vélos-piétons.

La passerelle entre les Plaines-du-Loup et le quartier d'Entre-Bois permettra quant à elle de raccourcir les déplacements piétonniers et cyclables. Cet ouvrage rapprochera les deux quartiers actuellement éloignés par le dénivelé important et les cheminements existants. Comme les autres projets de franchissements, les gabarits seront larges afin d'assurer une bonne cohabitation entre les différents modes de déplacements.



Enfin, le projet de la «contre-allée Provence» permettra de se raccorder à la future liaison de mobilité active «Martinet-Provence». Piétons et cyclistes pourront à terme circuler sur un espace séparé de la chaussée. Au centre-ville, la connexion entre la place Chauderon et la rue de Genève sera facilitée avec la réhabilitation des escaliers de Chauderon (entre le pont et le bâtiment des services industriels).

La Municipalité veillera à ce que les nouveaux aménagements du réseau de mobilité active soit de qualité et surtout accessibles à toutes et tous, à pied, à vélo, en fauteuil roulant, en rollers ou encore en poussette et répondent ainsi au principe de l'accessibilité universelle.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Mme Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 2 février 2021